

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la Salle Saint-Exupéry à DELME sous la présidence de M. Jérôme END, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC20036 du 15 juillet 2020.

- Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :
- Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Proc.	Conseillers communautaires suppléants	Présent *	Proc.
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X		Eric DI MATTEO		
ACHAIN	Louis RENARD		X		Jérôme DUBOIS		
AJONCOURT	René VERHEE	X			Michel DONO		
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN	X			François NICOLAS		
ALBESTROFF	Germain MUSSOT	X					
	Michel PREVOT (donnée à Monsieur Germain MUSSOT)			X			
AMELECOURT	Bénédicte DEMIGNY		X		Patrick ROBINET	X	
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN	X			Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST	X			Thierry GRANDCLAUDE		
BACOURT	Thierry BELLOY	X			Sylvianne STEGNER		
BASSING	Christian LEGRAND		X		Simon LAVAL		
BAUDRECOURT	Martine BIZE	X			Serge GALLET		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU		X		Pascal PERNET		
BENESTROFF	Francis JAYER	X					
	Laurent THIRION		X				
BERMERING	Philippe ANTOINE		X		Liliane SANNE	X	
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE	X			Claude NAVE		
BIDESTROFF	Hervé BELLO	X			Francis PIERRON		
BIONCOURT	Philippe PERRIN	X			André GERARD		
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL	X			J. Michel BROQUARD		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER		X		Patrick JULLY	X	
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER	X			Marcel DENIS		
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE	X			Daniel GALAN		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Christian NONDIER		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT	X			Gaëtan ALBRECH		
CHATEAU BREHAIN	Dominique BONDANT		X		Michel LALLEMENT		
CHATEAU SALINS	G. BENIMEDDOURENE (donnée à Monsieur Daniel HAMANT)			X			
	Daniel HAMANT	X					
	Bernard HAZOTTE	X					
	Sylvie LARIVIERE	X					
	Monique MARTIN	X					
	Patrick SIMON	X					
	S. STOCK MARGALET (donnée à Monsieur Patrick SIMON)				X		
CHATEAU VOUE	Sandrine WEISSE	X					
CHATEAU VOUE	Isabelle SCHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK		
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Charles MOSER	X	
CHICOURT	Yves BARTHELEMY	X			Nathalie LONCAR		
CONTHIL	Olivier ROMAIN	X			Valérie SEMMELBECK		
CRAINCOURT	Didier FISCHER	X			Dominique MATHIEU		
CUTTING	Germain IMHOFF		X		Olivier DUSCHENE		
DALHAIN	Didier CONTE		X		J. NAVARRO-ABOUT		

DELME	Michel FORFERT	X				
	Loïc KLOPP (donnée à Monsieur Jérôme END)					X
	Christelle PILLEUX			X		
	Didier THESE			X		
DIEUZE	Christophe ESSELIN	X				
	Michel HAMANT	X				
	Francine HERBUVEAUX (donnée à Monsieur Michel HAMANT)					X
	Daniel HOCQUEL	X				
	Jérôme LANG	X				
	Bernard LOUIS	X				
	Laurence OBELIANNE			X		
	Sylvie RESCHWEIN (donnée à Monsieur Sylvie TORMEN)					X
	Dominique SASSO (donnée à Monsieur Daniel HOCQUEL)					X
	R. SCHREINER WIRTZ			X		
Sylvie TORMEN	X					
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION	X			Éric THIRION	
DONJEUX	Serge LEMOINE	X			Daniel LESEUR	
DONNELAY	Christian CHAMANT	X			André BOURGUIGON	
FONTENY	Alain DONATIN			X	Christian HOUBIN	
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE	X			Daniel LECAQUE	
FRANCALTROFF	Daniel CUFER	X				
	Nadine MULLER	X				
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER			X	Jean-Luc PERRIN	
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA			X	Laurent VAUCHER	
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT	X			Fatima THOLEY	X
GERBECOURT	Jacques DEHAND	X			Philippe GUYOT	
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN			X	Virginia NAVELLOT	
GREMECREY	Guy L'HUILLIER	X			Philippe BLAISIN	
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX	X			Gilbert SCHERRER	
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT (donnée à Monsieur Thierry CHATEAUX)				X	Eugenia TEPPE
GUEBLING	Joseph REMILLON	X			Evelyne BERNARD	
GUINZELING	Maurice GERING	X			Marc ADRIAN	
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR			X	Brigitte CATTELOIN	X
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X			Gérard MASSON	
HANNOUCOURT	Jean-Michel GODFRIN	X			Pascal MEYER	
HARAUCCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X			Franck HENRY	
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX			X	Fabien GAERTNER	
INSMING	Philippe BRULLARD			X		
	Alain PATTAR			X		
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER (donnée à Monsieur Francis JAYER)				X	Christian FIMEYER
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X			Rachel NEIS	
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X			Laurent VELO	
JUVILLE	Hervé BLASSELLE			X	Dominique FARKAS	
LAGARDE	Livier HAMANT	X			Marie LAFLOTTE	X
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNE			X	Denis LALLEMENT	X
LEMONCOURT	Sonia PERNET	X			Alain RIBARD	X
LENING	Antoine ERNST	X			Christophe DUMONS	
LESSE	Benoît TIAPHAT	X			Alban GRANDIDIER	
LEY	M. Christine FOUQUET	X			Claude BARBE	
LEZEY	Boris BELLANGER	X			Thibault MAIRE	
LHOR	Philippe METZGER			X	Cindy ROESSLER	
LIDREZING	Pascal DURRENBERGER			X	Thierry DORT	
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X			Ch. TONNELIER	

LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X			Ch. BLASIARD		
LIOCOURT	Stéphane DOUX	X			Bernard JULLIER		
LOSTROFF	Gaël BEYEL		X		Laurent THIRION		
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR		X		Névio PELLEGRINI		
LUBECOURT	André TOUSSAINT	X			Michel AUCHET		
LUCY	Joël PIERRARD		X		Christophe DIDELOT	X	
MAIZIERES LES VIC	Solange BERNIER		X		Claude AGOSTINIS		
MALAUCCOURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X			Robert JACQUEMIN		
MANHOUE	Nicolas KARMANN	X			François ANTOINE		
MARIMONT LES BENESTROFF	Marcel AMPS		X		M. Christine BOUVIER		
MARSAL	Didier BERNARD	X			Sandrine LEONET		
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS		X		J. Philippe KREMER	X	
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS		X		Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER		X		Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL		X		Danièle URIOT		
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT	X	
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN		X		Martine BALDIN		
MULCEY	Laurent CLAUDEL	X			Marcel DUPONT		
MUNSTER	Gérard MANNS	X			Michel KIFFER		
NEBING	Thierry SUPERNAT	X			R. ROSENBERGER		
NEUFVILLAGE	Jean-Marie ROCH		X		Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH	X			François CANTENEUR		
OMMERAY	Sébastien HENRY		X		Éric BOUBEL		
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC		X		Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE	X			André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI	X			Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX		X		Laurent BARBIER		
PREVOCOURT	Gérard MEYER	X			Nicolas GIRARD		
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE	X			Françoise DOLLMANN	X	
RENING	Michel FESTOR		X		Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET		X		Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER		X		Jean-Marie PERNET		
RORBACH-LES-DIEUZE	Etienne BOUCHE		X		J. Joseph GRDJAN		
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD	X			Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Claude VAUTRIN		X				
SALONNES	J. Pierre BROQUARD	X			M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER	X			Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY (donnée à Monsieur Hervé SEVE)			X	Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Gil DUSSOUL		X		Jean-Louis NASSOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE		X		Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT		X		Brigitte PELTRE	X	
VAL DE BRIDE	Stéphanie HEINEN XXX	X		X			
VANNECOURT	Michel RAMBOUR			X	Guy LOUIS		
VAXY	Frédéric CEZARD	X			Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK Daniel PILEGGI		X X				
VIBERSVILLER	Valérie KLEIN		X		J. Claude LEFEVRE	X	
VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC	X					
	Jérôme END	X					
	Olivier KUNTZ	X					
	Agnès MACHINO	X					
	Emilien ROESS			X			
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE	X			Gisèle FOULE		
VIRMING	Yolande HOUPERT	X			Christian SCHERER		
VITTEBSBOURG	Gilbert ROSTOUCHER	X					
VIVIERS	Bertrand CEZARD			X	Fabien COLASSE		

WUISSE	Daniel GUELLE		<b>X</b>		Christophe ILLY		
XANREY	Carole REMILLON	<b>X</b>			Dominique VERGANCE		
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER		<b>X</b>		Didier HOUILLON		
ZARBELING	Stéphanie THIRY	<b>X</b>			Mathieu ROBINET		
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT	<b>X</b>			Laurent GAILLOT		

\* **X = conseiller suppléant votant**

**X = conseiller suppléant non votant**

<b>TOTAL PRESENTS VOTANTS</b>	<b>TOTAL VOTANTS (y compris procurations)</b>
<b>98</b>	<b>108</b>

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois ouvre la séance à 18h30.

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Stéphanie HEINEN, Maire de VAL-DE-BRIDE, est nommée secrétaire de séance.

L'Assemblée Communautaire approuve à l'unanimité.

➤ **PV n° 03 du conseil communautaire du 14/04/2025 :**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le PV n° 03 du conseil communautaire du 14 avril 2025 ;

L'assemblée **APPROUVE** le PV susmentionné.

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	105
Abstention	0
Suffrages exprimés	105
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>103</b>
Contre	2

➤ **Décisions prises par délégation :**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique les décisions prises par délégation, à savoir :

- PV n°02 du bureau communautaire du 26 mars 2025

**POINT N° CCSDCC25030**  
**ACTIONS DE PREVENTION**

**Objet :** **Compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire » – Ajout à la définition de l'intérêt communautaire de la mention « Signature et coordination d'un Contrat Local de Santé (CLS) »**

VU les statuts de la Communauté de Communes du Saulnois ;

VU les champs de compétences exercés par la Communauté de Communes du Saulnois qui s'établissent de la manière suivante :

**COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

**COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES \***

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Action sociale d'intérêt communautaire (mise en œuvre d'actions de lutte contre le chômage) ;
- Aide aux communes et mutualisation des services. Par exemple : service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), balayage des communes ;
- Culture ;
- Distribution d'énergie électrique ;
- Service public d'assainissement non collectif ;
- Petite Enfance ;
- Haut débit et nouvelles technologies ;
- Prévention et lutte contre la délinquance ;
- Autorité Organisatrice de la Mobilité ;
- Contributions obligatoires au SDIS ;

\*La Loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a supprimé la notion de « compétences optionnelles ». Les Communautés de Communes et d'Agglomération n'ont donc plus à ajouter un nombre déterminé de compétences supplémentaires à leurs compétences obligatoires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 ;

VU le Schéma Régional de Santé 2018-2028 ;

Considérant l'intérêt du Contrat Local de Santé comme outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé et renforcer les liens internes et externes au champ sanitaire ;

Considérant l'intérêt de développer un partenariat local sur les questions de santé ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Saulnois de s'engager dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Grand Est et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle Sud ;

*VU la délibération n°CCSDCC24044 du 28/06/2024, l'Assemblée Communautaire approuvait le contrat-cadre en vue d'établir un CLS dans le Saulnois, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé ;*

Considérant que l'exercice de certaines compétences par les EPCI est subordonné à la définition d'un intérêt communautaire. Celui-ci permet de définir, pour une compétence donnée, la ligne de partage entre ce qui est transféré à l'intercommunalité et ce qui reste dans le giron de la Commune. L'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ;

Considérant que la CCS est dotée de la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire », qui est concernée par cette définition de l'intérêt communautaire ;

Attendu que le Contrat Local de Santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale (ou son EPCI) pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé ;

Considérant qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une compétence ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :**

- **COMPLÉTER** la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire », comme suit : « Signature et coordination d'un Contrat Local de Santé » ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **COMPLETE** la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire », comme suit : « Signature et coordination d'un Contrat Local de Santé » ;
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25031  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** **Recomposition des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux – Fixation de la composition du Conseil Communautaire de la CCS pour la mandature 2026 - 2032**

VU l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les dispositions du VII de l'Article L.5211-6 du CGCT prévoient, qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, un arrêté préfectoral vient constater le nombre total de sièges que compteront les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre ainsi que le nombre de sièges qui sera attribué à chaque commune membre à l'occasion du renouvellement à venir.

Compte-tenu des prochaines échéances, cet arrêté, qu'il constate une répartition selon le droit commun ou selon un accord local, sera pris au plus tard le 31 octobre 2025 pour entrer en vigueur en mars 2026, lors des futures élections municipales.

Tous les EPCI à fiscalité propre sont concernés par cette nécessaire recomposition de leur conseil communautaire, quand bien même celle-ci n'aurait pas vocation à évoluer.

La Loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- par **un accord local**, dans les conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Dans ce cas, les communes devront se prononcer, par délibération avant le 31 août 2025, sur un accord local selon les conditions de majorité qualifiée : deux tiers au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant deux tiers de la population totale, avec l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale ;

- ou par **application des dispositions de droit commun**, prévues aux II à IV de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Eu égard à la population municipale 2025, en application des règles de droit commun, le Conseil Communautaire de la CCS ne connaîtrait pas de changement dans sa composition. Il est actuellement composé de 159 membres et, aux prochaines élections 2026, le nombre d'élus serait inchangé, conformément aux règles de droit commun qui s'appliquaient en 2020 et au détail joint en annexe.

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle du 15 mars 2025, contenant un schéma détaillant les deux modalités de recomposition précitées, ainsi que les critères légaux que doit remplir une répartition par accord local ;

Considérant la composition actuelle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Saulnois, ainsi que la composition de cette même Assemblée en application des dispositions de droit commun détaillée dans le tableau joint en annexe ;

Attendu que cette méthode de répartition permet une répartition « équitable » des sièges pour l'ensemble des communes membres au sein de la CCS ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :**

- **PRENDRE ACTE** de la composition du Conseil Communautaire, à compter de 2026, en application des dispositions de droit commun, prévues aux II à IV de l'article L.5211-6-1 du CGCT, jointe en annexe ;
- **PROPOSER** aux communes membres de maintenir la composition actuelle de l'organe délibérant de la CCS, à savoir 159 délégués, à compter de 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **PREND ACTE** de la composition du Conseil Communautaire, à compter de 2026, en application des dispositions de droit commun, prévues aux II à IV de l'article L.5211-6-1 du CGCT, jointe en annexe ;
- **PROPOSE** aux communes membres de maintenir la composition actuelle de l'organe délibérant de la CCS, à savoir 159 délégués, à compter de 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	107
Abstention	0
Suffrages exprimés	107
Majorité absolue	54
<b>Pour</b>	<b>106</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC25032**  
**INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** Moselle Fibre – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Saulnois

VU la délibération n°CCSDCC15047 du 23/03/2015, par laquelle la CCS adhère au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) porté par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre de la mise en place de la fibre à l'abonné très haut débit au sein du Territoire du Saulnois ;

VU la délibération n° CCSDCC15068 du 01/06/2015, par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- approuvait les modalités d'organisation et de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle ;
- confirmait l'adhésion de la CCS au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle, conformément aux dispositions de l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CCSDCC20082 du 31/08/2020, et n°CCSDCC23001 du 25/01/2023, par lesquelles l'Assemblée Communautaire désignait deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au sein du SMO Moselle Fibre, comme suit :

Titulaires	Suppléants
<b>Jérôme END</b> Président	<b>Christelle BOFFIN</b> Membre de la Commission « Schéma de Mutualisation, Réseaux et Mobilité »
<b>Michel RAMBOUR</b> Membre de la Commission « Schéma de Mutualisation, Réseaux et Mobilité »	<b>Isabelle SCHMITT-KNAFF</b> Membre de la Commission « Schéma de Mutualisation, Réseaux et Mobilité »

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, suite à la démission de Madame Christelle BOFFIN, son siège de suppléant au sein du SMO Moselle Fibre, pour représenter la CCS, est désormais vacant et il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre suppléant au SMO Moselle Fibre, sur le siège vacant de Madame Christelle BOFFIN ;
- **DESIGNER** Monsieur Jérôme LANG comme membre suppléant, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein du SMO Moselle Fibre ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre suppléant au SMO Moselle Fibre, sur le siège vacant de Madame Christelle BOFFIN ;
- **DESIGNE** Monsieur Jérôme LANG comme membre suppléant, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein du SMO Moselle Fibre ;
- **PREND ACTE** que les représentants de la CCS au sein du SMO Moselle Fibre sont dorénavant les suivants :

Titulaires	Suppléants
<b>Jérôme END</b> Président	<b>Jérôme LANG</b> Membre des Commissions « Finances » et « Développement Economique »
<b>Michel RAMBOUR</b> Membre de la Commission « Schéma de Mutualisation, Réseaux et Mobilité »	<b>Isabelle SCHMITT-KNAFF</b> Membre de la Commission « Schéma de Mutualisation, Réseaux et Mobilité »

- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	107
Abstention	1
Suffrages exprimés	106
Majorité absolue	54
<b>Pour</b>	<b>104</b>
Contre	2

**POINT N° CCSDCC25033**  
**INTERCOMMUNALITE**

**Objet : Maison de l'Emploi du Sud Mosellan – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Saulnois**

*VU la délibération n°CCSDCC20080 du 31/08/2020, par laquelle l'Assemblée Communautaire désignait quatre représentants titulaires et deux suppléants, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, comme suit :*

Titulaires	Suppléants
<b>Gaétan BENIMEDDOURENE</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »	<b>Marie-Christine FOUQUET</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
<b>Jérôme END</b> Président de la CCS	<b>Jacques LAIR</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
<b>Gérard MEYER</b> Vice-président « Développement économique »	<b>Germain MUSSOT</b> Conseiller communautaire d'Albestroff
<b>Christelle PILLEUX</b> Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »	<b>Sandrine STOCK-MARGALET</b> Conseillère communautaire de Château-Salins

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, suite à la démission de Monsieur Jacques LAIR, son siège de suppléant au sein de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, pour représenter la CCS, est désormais vacant et il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre suppléant à la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, sur le siège vacant de Monsieur Jacques LAIR ;
- **DESIGNER** Monsieur Livier HAMANT comme membre suppléant, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre suppléant à la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, sur le siège vacant de Monsieur Jacques LAIR ;
- **DESIGNE** Monsieur Livier HAMANT comme membre suppléant, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan ;

- **PREND ACTE** que les représentants de la CCS au sein de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan sont dorénavant les suivants :

Titulaires	Suppléants
<b>Gaétan BENIMEDDOURENE</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »	<b>Marie-Christine FOUQUET</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
<b>Jérôme END</b> Président de la CCS	<b>Livier HAMANT</b> Membre de la commission « Développement Economique »
<b>Gérard MEYER</b> Vice-président « Développement économique »	<b>Germain MUSSOT</b> Conseiller communautaire d'Albestroff
<b>Christelle PILLEUX</b> Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »	<b>Sandrine STOCK-MARGALET</b> Conseillère communautaire de Château-Salins

- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	104
Abstention	2
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
<b>Pour</b>	<b>102</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25034**

**INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de SARREBOURG CHATEAU-SALINS – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Saulnois

*VU la délibération n°CCSDCC24103 du 31/08/2020, par laquelle l'Assemblée Communautaire désignait en tant que membre titulaire et suppléants, pour représenter la CCS au CLPE de SARREBOURG / CHATEAU-SALINS :*

Membre titulaire	Membre suppléant
Jacques LAIR	Olivier ROMAIN

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, suite à la démission de Monsieur Jacques LAIR, son siège de titulaire au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de SARREBOURG / CHATEAU-SALINS, pour représenter la CCS, est désormais vacant et il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre titulaire au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de SARREBOURG / CHATEAU-SALINS, sur le siège vacant de Monsieur Jacques LAIR ;
- **DESIGNER** Monsieur Livier HAMANT comme membre titulaire, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de SARREBOURG / CHATEAU-SALINS ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre titulaire au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de SARREBOURG / CHATEAU-SALINS, sur le siège vacant de Monsieur Jacques LAIR ;
- **DESIGNE** Monsieur Livier HAMANT comme membre titulaire, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de SARREBOURG / CHATEAU-SALINS ;
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	106
Abstention	1
Suffrages exprimés	105
Majorité absolue	53
<b>Pour</b>	<b>105</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25035**  
**FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** Accord-cadre à bons de commande mono-attributaires sans minimum et avec un maximum en quantité (appel d'offres ouvert) pour la fourniture et la livraison de carburant et combustible – Désignation du titulaire du marché contenant :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de Gazole et AdBlue pour la flotte de véhicules du service des déchets ménagers ;
- Lot 2 : Fourniture et livraison de fioul domestique pour les structures multi-accueils.

A l'issue du lancement de l'avis d'appel public à la concurrence suivant, au sein du BOAMP, du JOUE et de la plateforme de dématérialisation webmarche.adullact.org :

- Objet :  
Accord-cadre sans minimum et avec un maximum en quantité pour la fourniture et la livraison de carburant et combustible, destinés aux véhicules et équipements de Communauté de Communes du Saulnois.
- Allotissement :
  - Lot 1 : Fourniture et livraison de Gazole et AdBlue pour la flotte de véhicules du service des déchets ménagers ;
  - Lot 2 : Fourniture et livraison de fioul domestique pour les structures multi-accueils.
- Procédure :  
Procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.
- Durée de l'accord-cadre :  
Une année, renouvelable par reconductions expresses, trois fois un an, soit une durée totale du marché, toutes reconductions comprises, de quatre années maximum.
- Publicité :

Support de publication	Date d'envoi	Date de publication
BOAMP / JOUE	04/04/2025	06/04/2025 et 07/04/2025
Profil acheteur (webmarche.adullact.org)	04/04/2025	04/04/2025

- Date limite de remise des plis : Le 05/05/2025 à 12h00.
- Points de livraison :

<b>Lot n°1 : Fourniture et livraison de Gazole et AdBlue pour la flotte de véhicules du service des déchets ménagers</b>
Centre technique communautaire – Zone d'activité – 57170 MORVILLE-LES-VIC
<b>Lot n°2 : Fourniture et livraison de fioul domestique pour les structures multi-accueils</b>
Multi-accueil « Anis et Diabolo » rue Clémenceau à 57590 DELME Multi-accueil « La Ribambelle 2 rue des Bergeronnettes à 57260 DIEUZE Multi-accueil « Les Petites Grenouilles » Rue des Jardins à 57670 FRANCAITROFF

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** de la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les deux lots précités, à la SAS BEYEL, conformément aux pièces de marché ;
- **L'AUTORISER** ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **PREND ACTE** de la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les deux lots précités, à la SAS BEYEL, conformément aux pièces de marché ;
  
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	107
Abstention	0
Suffrages exprimés	107
Majorité absolue	54
<b>Pour</b>	<b>106</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC25036**

**TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

**Objet :** Voie Verte Albestroff / Insming – Approbation de la phase APD (Avant-Projet Définitif), autorisation de lancement du marché de travaux et conventions d'aménagement bipartites

*VU le Plan de Mobilité Simplifié adopté par la Communauté de Communes du Saulnois le 26 juin 2023 ;*

*VU les orientations communautaires en faveur des mobilités douces et du développement touristique ;*

*VU la délibération n°CCSBUR24071 du 14 octobre 2024, par laquelle le Bureau Communautaire validait le programme pluriannuel de création de Voies Vertes et de liaisons cyclables inter-bourgs, et sollicitait les subventions correspondantes, auprès de la Région Grand Est, du Département de la Moselle et du GAL Moselle Sud ;*

*VU la décision n°EJDEC202410 du 01/10/2024, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre inhérent à l'opération, au bureau d'études BEREST LORRAINE – ZI des Maisons Rouges – 8 rue de Luxembourg – 57 370 PHALSBOURG ;*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

Considérant sa politique de promotion des mobilités actives et durables, la Communauté de Communes du Saulnois prévoit la création d'une voie verte reliant Albestroff à Insming, depuis la rue Sainte-Anne à Albestroff jusqu'à l'entrée d'Insming.

Ce projet vise à :

- Sécuriser les déplacements doux entre les deux communes ;
- Encourager les pratiques cyclables pour les trajets domicile-travail et domicile-études ;
- Favoriser le développement touristique local.

La liaison sera aménagée en grande partie sur un chemin existant, à remettre en état et élargir, en partie sur emprise départementale.

Le plan de financement prévisionnel initial s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux création - Sécurisation des accès - Compléments d'aménagement - Signalisation d'itinéraires et routières - MOE - Etudes - Sondages - Levers topographiques - Contrôle extérieur - SPS		Europe LEADER	50.000,00 €	2,91%
Albestroff – Insming	424.081,64 €	Région Grand Est	310.398,00 €	18,06%
Delme-Puzieux	206.451,10 €	Département de la Moselle - Ambition Moselle (3 dossiers)	332.333,51 €	19,34%
Guéblange-lès-Dieuze Dieuze-Marsal	814.395,58 €	Albestroff – Insming	97.538,78 €	
Chambrey VV Amezule	273.672,81 €	Delme-Puzieux	47.483,75 €	
		Guéblange-lès-Dieuze – Dieuze - Marsal	187.310,98 €	
		Etat (DSIL)	690.061,96 €	40,15%
		Albestroff – Insming	200.000,00 €	
		Delme-Puzieux	103.225,55 €	
		Guéblange-lès-Dieuze – Dieuze - Marsal	250.000,00 €	
		Chambrey VV Amezule	136.836,41 €	
		Sous-total Aides Publiques	1.382.793,47 €	80%
		Communauté de Communes du Saulnois	335.807,66 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>1.718.601,13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.718.601,13 €</b>	<b>100%</b>

Les études d'Avant-Projet Définitif (APD) réalisées par le bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, sont détaillées en pièce jointe.

Considérant que le tracé de la liaison cyclable se situe sur des emprises foncières appartenant à la Commune d'Albestroff et au Département de la Moselle ;

Considérant qu'il est nécessaire, préalablement au démarrage des travaux, de formaliser deux conventions d'aménagement bipartites, entre la Communauté de Communes du Saulnois et les collectivités propriétaires, autorisant l'occupation du domaine public routier concerné et précisant les modalités de réalisation et de gestion de l'ouvrage, à savoir que l'entretien de l'ensemble de la Voie Verte, incluant les dépendances telles que les accotements, fossés, dispositifs de sécurité, plantations, et la signalisation, relèvera de la responsabilité de la Communauté de Communes du Saulnois ;



Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **VALIDER** l'APD de l'opération, joint en annexe, réalisé par le bureau d'études BEREST ;
- **VALIDER** le montant prévisionnel des travaux au stade APD (avant consultation des entreprises) ;
- **AUTORISER** le démarrage du marché de travaux correspondant, contenant les lots détaillés dans les documents joints ;
- **AUTORISER** la notification au bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, des phases suivantes (PRO-ACT-DET-EXE-AOR-OPC) ;
- **AUTORISER** la signature des conventions d'aménagement bipartites, autorisant l'occupation du domaine public routier concerné, entre la Communauté de Communes du Saulnois et la commune d'Albestroff ainsi que le Département de la Moselle ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **VALIDE** l'APD de l'opération, joint en annexe, réalisé par le bureau d'études BEREST ;
- **VALIDE** le montant prévisionnel des travaux au stade APD (avant consultation des entreprises) ;
- **AUTORISE** le démarrage du marché de travaux correspondant, contenant les lots détaillés dans les documents joints ;
- **AUTORISE** la notification au bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, des phases suivantes (PRO-ACT-DET-EXE-AOR-OPC) ;
- **AUTORISE** la signature des conventions d'aménagement bipartites, autorisant l'occupation du domaine public routier concerné, entre la Communauté de Communes du Saulnois et la commune d'Albestroff ainsi que le Département de la Moselle ;
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	107
Abstention	6
Suffrages exprimés	101
Majorité absolue	51
<b>Pour</b>	<b>94</b>
Contre	7

**POINT N° CCSDCC25037**  
**TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

**Objet :** Voie Verte Delme / Puzieux – Approbation de la phase APD (Avant-Projet Définitif), autorisation de lancement du marché de travaux et conventions d'aménagement bipartites

*VU le Plan de Mobilité Simplifié adopté par la Communauté de Communes du Saulnois le 26 juin 2023 ;*

*VU les orientations communautaires en faveur des mobilités douces et du développement touristique ;*

*VU la délibération n°CCSBUR24071 du 14 octobre 2024, par laquelle le Bureau Communautaire validait le programme pluriannuel de création de Voies Vertes et de liaisons cyclables inter-bourgs, et sollicitait les subventions correspondantes, auprès de la Région Grand Est, du Département de la Moselle et du GAL Moselle Sud ;*

*VU la décision n°EJDEC202410 du 01/10/2024, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre inhérent à l'opération, au bureau d'études BEREST LORRAINE – ZI des Maisons Rouges – 8 rue de Luxembourg – 57 370 PHALSBOURG ;*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

Considérant sa politique de promotion des mobilités actives et durables, la Communauté de Communes du Saulnois prévoit la création d'une voie verte reliant Delme à Puzieux, dont le tracé démarre de la rue Maurice Vautrin à Delme, pour rejoindre la rue du Breuil à Puzieux. L'itinéraire sera aménagé en site propre, en bordure de la D955, avec des acquisitions foncières prévues, notamment sur la zone artisanale de Delme, par la commune de Delme. Une partie du tracé repose également sur un chemin agricole dont l'usage sera maintenu.

Ce projet vise à :

- Sécuriser les déplacements doux entre les deux communes ;
- Encourager les pratiques cyclables pour les trajets domicile-travail et domicile-études ;
- Favoriser le développement touristique local.

Le plan de financement prévisionnel initial s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux création - Sécurisation des accès - Compléments d'aménagement - Signalisation d'itinéraires et routières - MOE - Etudes - Sondages - Levers topographiques - Contrôle extérieur - SPS		Europe LEADER	50.000,00 €	2,91%
Albestroff - Insming	424.081,64 €	Région Grand Est	310.398,00 €	18,06%
Delme - Puzieux	206.451,10 €	Département de la Moselle - Ambition Moselle (3 dossiers)	332.333,51 €	19,34%
Guéblange-lès-Dieuze Dieuze-Marsal	814.395,58 €	Albestroff - Insming	97.538,78 €	
Chambrey VV Amezule	273.672,81 €	Delme - Puzieux	47.483,75 €	
		Guéblange-lès-Dieuze – Dieuze - Marsal	187.310,98 €	
		Etat (DSIL)	690.061,96 €	40,15%
		Albestroff - Insming	200.000,00 €	
		Delme - Puzieux	103.225,55 €	
		Guéblange-lès-Dieuze – Dieuze - Marsal	250.000,00 €	
		Chambrey VV Amezule	136.836,41 €	
		Sous-total Aides Publiques	1.382.793,47 €	80%
		Communauté de Communes du Saulnois	335.807,66 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>1.718.601,13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.718.601,13 €</b>	<b>100%</b>

Les études d'Avant-Projet Définitif (APD) réalisées par le bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, sont détaillées en pièce jointe.

Considérant que la réalisation de cette liaison nécessite l'appropriation d'emprises foncières situées en bordure de la RD955, relevant du Domaine Public Départemental de la Moselle ;

Considérant qu'il est nécessaire, préalablement au démarrage des travaux, de formaliser la transaction foncière, entre la Communauté de Communes du Saulnois et le Département de la Moselle, en recourant à une prise de possession anticipée de l'emprise nécessaire en vue de la réalisation de l'aménagement projeté ;

Considérant qu'une convention devra également être conclue avec la Commune de Delme, laquelle s'est engagée à acquérir une partie du terrain nécessaire à la prolongation du tracé, situé au sein de la zone artisanale ;

Attendu que cette convention prévoira la mise à disposition du terrain à la Communauté de Communes pour la réalisation de l'aménagement, et précisera les modalités de réalisation et de gestion de l'ouvrage ;

Compte-tenu, par ailleurs, qu'il est notamment prévu que l'entretien de l'ensemble de la voie verte, incluant ses dépendances (accotements, fossés, dispositifs de sécurité, plantations, signalisation, etc.), sera assuré par la Communauté de Communes du Saulnois ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **VALIDER** l'APD de l'opération, joint en annexe, réalisé par le bureau d'études BEREST ;
- **VALIDER** le montant prévisionnel des travaux au stade APD (avant consultation des entreprises) ;
- **AUTORISER** le démarrage du marché de travaux correspondant, contenant les lots détaillés dans les documents joints ;
- **AUTORISER** la notification au bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, des phases suivantes (PRO-ACT-DET-EXE-AOR-OPC) ;
- **AUTORISER** la transaction foncière de l'emprise nécessaire au projet, en recourant à une prise de possession anticipée entre la Communauté de Communes du Saulnois et le Département de la Moselle ;
- **AUTORISER** la signature d'une convention d'aménagement bipartite, autorisant la réalisation de la liaison cyclable, entre la Communauté de Communes du Saulnois et la Commune de Delme ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

**Après délibération, l'Assemblée :**

- **VALIDE** l'APD de l'opération, joint en annexe, réalisé par le bureau d'études BEREST ;
- **VALIDE** le montant prévisionnel des travaux au stade APD (avant consultation des entreprises) ;
- **AUTORISE** le démarrage du marché de travaux correspondant, contenant les lots détaillés dans les documents joints;
- **AUTORISE** la notification au bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, des phases suivantes (PRO-ACT-DET-EXE-AOR-OPC) ;
- **AUTORISE** la transaction foncière de l'emprise nécessaire au projet, en recourant à une prise de possession anticipée entre la Communauté de Communes du Saulnois et le Département de la Moselle ;
- **AUTORISE** la signature d'une convention d'aménagement bipartite, autorisant la réalisation de la liaison cyclable, entre la Communauté de Communes du Saulnois et la Commune de Delme ;
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	105
Abstention	2
Suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52
<b>Pour</b>	<b>95</b>
Contre	8

Procès-verbal validé le 28 mai 2025.

Le Président  
Jérôme END

La secrétaire de séance  
Stéphanie HEINEN



## Conseil Communautaire du 21 mai 2025

2	APPROBATION du PV n°03 du Conseil Communautaire du 14 avril 2025
4	AJOUTER à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » : « Signature et coordination d'un Contrat Local de Santé ».
5	PRENDRE ACTE de la composition du Conseil Communautaire, à compter de 2026, en application des dispositions de droit commun, prévues aux II à IV de l'article L.5211-6-1 du CGCT - PROPOSITION aux communes membres de maintenir la composition actuelle de l'organe délibérant de la CCS, à savoir 159 délégués, à compter de 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
6	APPROBATION afin de procéder à la désignation du membre suppléant au SMO Moselle Fibre, sur le siège vacant de Madame Christelle BOFFIN .DESIGNATION de Jérôme LANG comme membre suppléant, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein du SMO Moselle Fibre.
7	DECISION à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre suppléant à la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, sur le siège vacant de Monsieur Jacques LAIR - DESIGNATION de Monsieur Livier HAMANT comme membre suppléant, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan.
8	DECISION à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre titulaire au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de SARREBOURG CHATEAU-SALINS, sur le siège vacant de Monsieur Jacques LAIR - DESIGNATION de Monsieur Livier HAMANT comme membre titulaire, afin de pourvoir ledit siège vacant, au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de SARREBOURG CHATEAU-SALINS.
9	PRENDRE ACTE de la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres du 20052025 d'attribuer les deux lots précités, comme explicité ci-avant
10	APPROUVE l'ensemble des propositions relatives à l'approbation de la phase APD (Avant-Projet Définitif), autorisation de lancement du marché de travaux et conventions d'aménagement bipartites dans le cadre de la création d'une Voie Verte Albestroff - Insming
11	APPROUVE l'ensemble des propositions relatives à l'approbation de la phase APD (Avant-Projet Définitif), autorisation de lancement du marché de travaux et conventions d'aménagement bipartites dans le cadre de la création d'une Voie Verte Delme - Puzieux

NOM	Prénom	2	4	5	6	7	8	9	10	11
001 BAGNON	Fabrice									
002 RENARD	Louis									
003 VERHEE	René	1	1	1	1	1	1	1	1	1
004 DOYEN	Bernard	2	1	1	1	1	1	1	1	1
005 MUSSOT	Germain	1	1	1	1	1	1	1	1	
006 PREVOT (procuration à Germain MUSSOT)	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	
007 DERMIGNY	Bénédicte	1	1	1	1	1	1	1	1	1
008 GAZIN	Patrick	1	1	1	1	1	1	1	1	1
009 PROVOST	Jean-luc	1	1	1	1	3	1	1	1	1
010 BELLOY	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1	1
011 LEGRAND	Christian									
012 BIZE	Martine	1	1	1	1	1	1	1	1	1
013 CAMPADIEU	Marcel									
014 JAYER	Francis	1	1	1	1	1	1	1	1	1
015 THIRION	Laurent									
016 ANTOINE	Philippe	1	1	1	1	1	1	1	1	1
017 SEVE	Hervé	1	1	1	1	1	1	1	1	1
018 BELLO	Hervé	1	1	1	1	1	1	1	1	1
019 PERRIN	Philippe	1	1	1	1	1	1	1	1	1
020 BOUBEL	Alain	1	1	1	1	1	1	1	1	1
021 BARBIER	Armelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1
022 HINSCHBERGER	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	2	2
023 BUTLINGAIRE	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
024 RICATTE	François	1	1	1	1	1	1	1	1	2
025 PEIFFERT	Patrick	1	1	1	1	1	1	1	1	1
026 BONDANT	Dominique									
027 BENIMEDDOURENE (procuration à Daniel HAMANT)	Gaetan	1	1	1	1	1	1	1	1	1
028 HAMANT	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1
029 HAZOTTE	Bernard	1	1	1	1	1	1	1	1	1
030 LARIVIERE	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1
031 MARTIN CAPET	Monique	1	1	1	1	1	1	1	1	1
032 SIMON	Patrick	1	1	1	1	1	1	1	1	2
033 STOCK MARGALET (procuration à Patrick SIMON)	Sandrine	1	1	1	1	1	1	1	3	2
034 WEISSE	Sandrine	1	1	1	1	1	1	1	1	1
035 X										
036 SCHMITT-KNAFF	Isabelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1
037 CHIR	Sandrine	1	1	1	1	1	1	1	1	1
038 BARTHELEMY	Yves	1	1	1	1	1	1	1	1	1
039 ROMAIN	Olivier	2	1	1	2	1	1	1	3	1
040 FISCHER	Didier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
041 IMHOFF	Germain									
042 CONTE	Didier									
043 FORFERT	Michel	1	1	1	1	1	1	1	3	1
044 KLOPP (procuration à Jérôme END)	Loïc	1	1	1	1	1	1	1	1	1
045 PILLEUX	Christelle									
046 THESE	Didier									
047 ESSELIN	Christophe	1	1	1	1	1	1	1	1	1
048 HAMANT	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	1
049 HERBUVEAUX (procuration à Michel HAMANT)	Francine	1	1	1	1	1	1	1	1	1
050 HOCQUEL	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1
051 LANG	Jérôme	1	1	1	1	1	1	1	1	1
052 LOUIS	Bernard	1	1	1	1	1	1	1	1	1
053 OBELLIANNE	Laurence									
054 RESCHWEIN (procuration à Sylvie TORMEN)	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1
055 SASSO (procuration à Daniel HOCQUEL)	Dominique	1	1	1	1	1	1	1	1	1
056 SCHREINER WIRTZ	Rachel									
057 TORMEN	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1
058 THIRION	Micheline	1	1	1	1	1	1	1	1	1
059 LEMOINE	Serge	1	1	1	1	1	1	1	2	2
060 CHAMANT	Christian	1	1	1	1	1	1	1	1	1
061 DONATIN	Alain									
062 DIEUDONNE	Therese	1	1	1	1	1	1	1	1	1
063 CUFER	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1
064 MULLER	Nadine	1	1	1	1	1	1	1	1	1
065 BARBIER	Marie-thérèse									
066 CIARAMELLA	Raphaël									
067 VEVEURT	Jean-louis	1	1	1	1	1	1	1	1	1
068 DEHAND	Jacques	1	1	1	1	1	1	1	3	3

BILAN

069 ZIMMERMANN	Jacques									
070 L'HUILLIER	Guy									
071 CHATEAUX	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1	1
072 VOINOT (procuration à Thierry CHATEAUX)	Gilbert	1	1	1	1	1	1	1	1	1
073 REMILLON	Joseph	1	1	1	1	1	1	1	1	1
074 GERING	Maurice	1	1	1	1	1	1	1	1	1
075 CANTENEUR	Pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1
076 SCHERRER	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1	1
077 GODFRIN	Jean-noel	1	1	1	1	1	1	1	3	1
078 JOST	Annette	1	1	1	1	1	1	1	1	1
079 MONSIEUX	Carol									
080 BRULLARD	Philippe									
081 PATTAR	Alain									
082 BOUSCHBACHER (procuration à Francis JAYER)	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1
083 FLORENTIN	François	1	1	1	1	1	1	1	1	1
084 CIMINERA	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1	1
085 BLASSELLE	Hervé									
086 HAMANT	Livier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
087 ETIENNE	Gilles	1	1	1	1	1	1	1	1	1
088 PERNET	Sonia	1	1	1	1	1	1	1	1	1
089 ERNST	Antoine	1	1	1	1	1	1	1	1	1
090 TIAPHAT	Benoit	1	1	1	1	1	1	1	1	1
091 FOUQUET	Marie-christine	1	1	1	1	1	1	1	1	1
092 BELLANGER	Boris	1	1	1	1	1	1	1	1	1
093 METZGER	Philippe									
094 DURRENBERGER	Pascal									
095 HAMANT	Rémy	1	1	1	1	1	1	1	1	1
096 GUYON	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
097 DOUX	Stéphane	1	1	1	1	1	1	1	2	2
098 BEYEL	Gaël									
099 SIQUOIR	Jean-marie									
100 TOUSSAINT	André	1	1	1	1	1	1	1	1	1
101 PIERRARD	Joël	1	1	1	1	1	1	1	1	1
102 BERNIER	Solange									
103 JACQUEMIN	Maurice	1	1	1	1	1	1	1	1	2
104 KARMANN	Nicolas	1	1	1	1	1	1	1	1	1
105 AMPS	Marcel									
106 BERNARD	Didier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
107 HIERONIMUS	Gérard	1	1	1	1	1	1	2	1	1
108 BELLO	Maurice									
109 NICOLAS	Sylvain									
110 PFEIFFER	Jean									
111 NOEL	Arnaud									
112 BELLOY	Laurence	1	1	1	3	1	1	1	2	3
113 SIMERMAN	Jean marie									
114 CLAUDEL	Laurent	1	1	1	1	1	1	1	1	1
115 MANNNS	Gérard	1	1	1	1	1	1	1	1	1
116 SUPERNAT	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1	1
117 ROCH	Jean-marie									
118 ROTH	Laëtitia	1	1	1	1	1	1	1	1	1
119 HENRY	Sébastien									
120 PIC	Jean-jacques									
121 CHONE	Jean-marc	1	1	1	1	1	1	1	3	1
122 TOSI	Marie-claude	1	1	1	1	1	1	1	1	1
123 CHATEAUX	Yannick									
124 MEYER	Gérard	1	1	2	2	1	1	1	2	2
125 PERRIN	Robert	1	1	1	1	1	1	1	1	1
126 QUENETTE	Gaëlle	1	1	1	1	1	1	1	1	1
127 FESTOR	Michel									
128 FORET	Robert									
129 DISCHER	Roland									
130 BOUCHE	Etienne									
131 LEONARD	Jean-pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1
132 VAUTRIN	Claude									
133 BROQUARD	Jean-pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1
134 DIDIER	François	1	1	1	1	1	1	1	1	1
135 BARTHELEMY (procuration à Hervé SEVE)	David	1	1	1	1	1	1	1	1	1
136 DUSSOUL	Gil									
137 FRICHE	Laurent									
138 LALLEMENT	Fabrice	1	1	1	1	1	1	1	1	1
139 FIEBIG	Vincent									
140 HEINEN	Stéphanie	1	1	1	1	3	3	1	2	1
141 RAMBOUR	Michel									
142 CEZARD	Frédéric	1	1	1	1	1	1	1	2	1
143 BECK	Gérard									
144 PILEGGI	Daniel									
145 KLEIN	Valérie	1	1	1	1		1	1	1	1
146 BENEDIC	Isabelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1
147 END	Jérôme	1	1	1	1	1	1	1	1	1
148 KUNTZ	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
149 MASCHINO	Agnès	1	1	1	1	1	1	1	1	1
150 ROESS	Emilien									
151 LEMALE	Jean-françois	1	1	1	1	1	1	1	1	1
152 HOUPERT	Yolande	1	1	1	1	1	1	1	1	1
153 ROSTOUCHER	Gilbert	1		1	1	1	1	1	1	1
154 CEZARD	Bertrand									
155 GUELLE	Daniel									
156 REMILLON	Carole	1	1	1	1	1	1	1	1	1
157 AUMONIER	Jean pierre									
158 THIRY	Stéphanie	1	1	1	1	1	1	1	1	1
159 GAILLOT	Jean-luc	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		2	4	5	6	7	8	9	10	11
Pour		103	104	106	104	102	105	106	94	95
Contre		2	0	1	2	0	0	1	7	8
Abstention		0	0	0	1	2	1	0	6	2
Total		105	104	107	107	104	106	107	107	105